



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 29 Juin 2006

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BERNARD - BERTELOOT - Mmes
BESSIS - BIOT - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CHEVIGNY -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - Mme
DELEBARRE - MM. DESVIGNES - DETANG - DOUHAIT - DUBOIS -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUILLOT - GERVAIS
- GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN -
LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mmes LEMOUZY - MANSAT - MM.
MASSON - MOREAU - OBRIOT - PARIS - PETITJEAN - PINON - Mme POPARD -
MM. PRIBETICH - RETY - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir M. ESMONIN) - Mme AVENA (Pouvoir à Mme ROY) - M.
BEKTHAOUI - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD (pouvoir à M. BERTELOOT) -
Mme BLIGNY - MM. BRENOT (Pouvoir M. PERRIN) - BRIOT - CARBONNEL
(Pouvoir à M. MOREAU) - CHAPUIS - DODET (Pouvoir à M. DELATTE) - DUPIRE
- ETIEVANT (Pouvoir à Mme DARCIAUX) - FOUCHERES (Pouvoir à M.
CHAPUIS) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à M. MARTIN) - MM. G. GILLOT
- J.P GILLOT (Pouvoir à Mme POPARD) - MARCHAND - MARTIN -
Melle MASLOUHI - Mme MASSU (Pouvoir à M. NOWOTNY) - MM. MILLOT
(Pouvoir à M. DANIERE) - MAGLICA (Pouvoir à M. G. GILLOT) - MENUT
(Pouvoir à M. PARIS) - NOWOTNY - NUDANT (Pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN -
PILLIEN (Pouvoir à M. OBRIOT) - ROIZOT (Pouvoir à M. BARBEY) -
Mme TENENBAUM

OBJET : ENVIRONNEMENT - Fonds de concours pour la mise en place d'économiseurs d'eau sur un échantillon expérimental de 1567 logement de l'OPAC de Dijon

Le Contrat d'agglomération, à travers son action IIA44, soutient les opérations d'habitat social intégrant la qualité environnementale.

Dans l'objectif de réduire les charges locatives pour les résidents du parc de logements locatifs sociaux de l'agglomération deux actions sont possibles : diminuer la consommation d'énergie - en favorisant les énergies renouvelables - et la consommation en eau des ménages.

En ce qui concerne l'économie d'eau, le Grand Dijon dans sa Charte de l'environnement, votée le 24 juin 2004, souhaite, dans son chapitre économie de la ressource, engager une action en direction du parc de logements locatifs sociaux de l'agglomération dijonnaise.

Equiper le parc de dispositifs hydro-économiques (système d'aérateurs, de douchettes à venturi et de dispositif chasse d'eau) permet de réaliser une économie d'eau de 15 voire 25% en moyenne.

Economiser l'eau par une régulation adaptée aux appareils sanitaires influe également sur la réduction des consommations et coûts de l'énergie nécessaire pour la chauffe, tout en sauvegardant le confort de l'utilisateur.

Une phase expérimentale est envisagée en préalable à l'équipement de l'ensemble des logements locatifs sociaux.

Elle doit permettre de:

- Vérifier la réalité d'une réduction de la consommation en eau potable et en électricité - pour la production d'eau chaude - ,
- Quantifier le volume de l'économie d'eau potable et ses conséquences effectives sur le montant de la facture individuelle.
- De la même manière évaluer au mieux l'économie d'énergie réalisée et la réduction de la facture individuelle qui en découle.

L'OPAC de Dijon, maître d'ouvrage, met à disposition un échantillon de 1 567 logements localisés à Dijon dans les quartiers des Grésilles, de la Fontaine d'Ouche et de Stalingrad, pour la conduite de cette phase expérimentale.

Des vérifications techniques sont à réaliser en partenariat avec EDF et Lyonnaise des Eaux , grâce à l'installation de compteurs sur les cumulus et des relevés réguliers permettant d'estimer au mieux l'économie en énergie.

Le coût global de l'expérience est évalué à 121 050,75 € pour la fourniture et la pose des économiseurs d'eau, soit 77,25 € par logement.

Il est proposé d'accorder une aide financière à l'OPAC de Dijon, à hauteur de 45,25 € par logement soit 70 906,75 € pour cette phase expérimentale. Le Grand Dijon soutiendra les demandes de subventions que pourrait présenter l'OPAC de Dijon auprès des conseils régionaux et général, et d'autres institutions pouvant être concernées par la mise en place de ce dispositif. Ces aides obtenues viennent alors en déduction de l'aide maximale apportée par le Grand Dijon.

D'ores et déjà l'ADEME propose d'aider à la mise en oeuvre de cette phase expérimentale à hauteur de 12 € par logement soit une aide totale de 18 804 €.

En ce qui concerne la généralisation de cette expérience à l'ensemble du parc locatif social ancien, sachant que l'OPAC de Dijon équipe d'ores et déjà les logements neufs et les opérations de réhabilitation, un rapport d'analyse sur une période de 12 à 18 mois sera établi par l'OPAC de Dijon et le Grand Dijon. Cette analyse devra alors permettre de définir les modalités éventuelles de poursuite d'équipement des logements et le plan de financement global associé.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** une subvention de 70 906,75 € à l'OPAC de Dijon
- **D'autoriser** le Président à signer toutes pièces en rapport avec ce dossier,
- **D'autoriser** le Président à mandater cette somme à l'OPAC de Dijon.

Pour extrait conforme,
Le Président

Pierre Rigot



Publié le **30 JUIN 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIL. 2006

